

AVENANT N° 4 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**
représenté par la directrice des sports,
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE TENNIS**
représentée par son président, Monsieur Bernard GIUDICELLI
désignée ci-dessous par la fédération,
Numéro de Siret : 77567138100033

PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

COMPLEMENT :

Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.

BT

ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération¹ concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 976 679 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 399 396 €, le solde restant s'élève à 577 283 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 976 679 €.

Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 3 719 394 €.

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

ARTICLE 4 :

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.



LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DE TENNIS

Fait à Paris le

10 AOUT 2017

LA DIRECTRICE DES SPORTS

Pour la directrice des sports
L'adjoind à la directrice des sports,
Chef de service



Nathalie CUVILLIER

WISE LE 04/08/2017 DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ 2.1.002.66611

¹ –dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Bl

Objectifs et indicateurs de performance nationaux retenus par le ministère	2015		2016		2017	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	Nombre de licences	1052117	1100000	1039337	1100000	1100000
	Nombre d'ATP	0	0	0	0	0
Nombre total de licences et d'ATP	Nombre total de licences et d'ATP	1052117	1100000	1039337	1100000	1100000
	Nombre et taux de licences féminines	306116 (29,1%)	325000 (29,55%)	301766 (29,03%)	325000 (29,55%)	325000 (29,55%)
Nombre et taux de licences en ZUS	Nombre et taux de licences en ZUS	(%)	(%)	(%)	(%)	(%)
	Nombre et taux de licences de jeunes de 14 à 20 ans	179036 (17,02%)	(%)	173310 (16,66%)	(%)	(%)
Promouvoir la rigueur financière et l'efficacité des fédérations sportives	Nombre de clubs accueillant des personnes en situation de handicap	115	1230	182	1230	1260
	Solidité financière	75,78	80,0 %	78	80,0 %	81,0 %
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	Rang sportif de la France	4	3	3	3	3
Renforcer le respect de l'éthique dans le sport et préserver la santé des sportifs	Taux de suivi médical complet - SHIN	61,4%	85%	59,81%	85%	85%
	Taux de suivi médical complet - Esports	70,26%	85%	74%	85%	85%
Emplois d'avenir	Nombre d'emplois d'avenir	149	0	160	0	0
Lettres de missions signées dans CTS-Web	Nombre et taux de lettres de missions signées	48 (94,12%)	%	48 (94,12%)	%	100%

Objectifs partagés	N-2		N-1		N	
	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible	Réalisé	Cible
DEVELOPPER LA PRATIQUE FEMININE A TRAVERS DE NOUVEAUX FORMATS DE JEU ET UNE NOUVELLE ECOLE DE TENNIS	58 %	59%	59,3%	59%	60%	60%
GENERALISER L'USAGE DE L'OUTIL CTS-WEB	95%	95%	94%	95%	100%	100%
DEVELOPPER LA PRATIQUE POUR LES FEMMES	82.241	84000	82415	84000	83000	83000
AIDER AU DEVELOPPEMENT DE FÊTE LE MUR (ASSOCIATION YANNICK NOAH SOUS CONVENTION)	160.000€	160.000€	160000€	160.000€	160.000€	160.000€
GENERALISER ET ELARGIR L'ACTION EDUCATIVE, SOCIALE ET SOLIDAIRE	1.649	1.230	1638 / 182	1.230	1.260	1.260

86

Annexe 1 - Objectifs et indicateurs

LUTTER CONTRE LES DERIVES	Moyens financiers engagés pour lutter contre les dérives des paris en ligne.	157.951	1027648	200.000	200.000
ENRACINER LES PARCOURS VERS LE HAUT NIVEAU DANS LE TENNIS FRANCAIS	Nombre de Joueurs et de joueuses dans les 100 meilleurs mondiaux	13	17	15	15
ENRACINER LES PARCOURS VERS LE HAUT NIVEAU DANS LE TENNIS FRANCAIS	Nombre de garçons <19 ans classés à l'ATP Nb de filles < 18 ans classées à la WTA"	34	27	35	35
PROMOUVOIR DES CADRES FEMININES POUR FACILITER LES PARCOURS ET LES RESULTATS FEMININS	Nombre total de cadres féminins dans les équipes techniques de ligue	17	16	19	20
DEVELOPPER LA PRATIQUE DES PERSONNES AGEES	Nombre de licenciés 65 +	50.540	52188	48000	48500
SUIVI MEDICAL REGLEMENTAIRE	Taux de suivi complet	68,5%	69,1%	85%	85%
MAITRISE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS PROFESSIONNELS	Ratio du nombre de diplômes délivrés / emplois pourvus	267/271	295/296	250 /250	250 /250
AMELIORER LA PERFORMANCE DE L'ENCADREMENT	Nombre de jours de formation proposés par la DTN (EN, CTR, EFL, CSD, C en D. coordonnateurs, Coordinateurs de la préparation physique)	1.095	1333	500	500
PLAN DE FORMATION CONTINUE	Nombre d'enseignants (BE, DE, DES) ayant participé aux différentes formations de la DTN	3724	2766	3000	3000
ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	Moyens financiers pour diverses interventions et/ou échanges avec des fédérations étrangères.	2.638.538€	3129952	1.100.000€	1.100.000€
ENRACINER LES PARCOURS VERS LE HAUT NIVEAU DANS LE TENNIS EN HAUTEUIL	Montant des aides versées dans le cadre de conventions	72.000€	72000	81.000€	81.000€
ETRE CENTRE DE RESSOURCES ET DE RECHERCHES	Moyens engagés pour améliorer l'efficacité du Parcours de l'Excellence Sportive.	1.392.898€	198801	150.000	150.000

85

Objectifs / Action / Rubrique	Montants			
	Budget	Demande	Accordé	Engag. fédéral
GENERALISER L'USAGE DE L'OUTIL CTS-WEB	54 790 €	5 000 €	5 000 €	49 790 €
Action 1				
Structuration fédérale	54 790 €	5 000 €	5 000 €	49 790 €
ENRACINER LES PARCOURS VERS LE HAUT NIVEAU DANS LE TENNIS FRANCAIS	54 790 €	5 000 €	5 000 €	49 790 €
Action 2	8 917 435 €	670 000 €	650 000 €	8 267 435 €
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	8 917 435 €	670 000 €	650 000 €	8 267 435 €
Parcours de l'excellence sportive (PES)	4 829 872 €	40 000 €	30 000 €	4 799 872 €
Collectif RELEVE - Stages et compétitions	2 949 840 €	460 000 €	450 000 €	2 499 840 €
PROMOUVOIR DES CADRES FEMININES POUR FACILITER LES PARCOURS ET LES RESULTATS FEMININS	1 137 723 €	170 000 €	170 000 €	967 723 €
Action 1	160 970 €	0 €	0 €	160 970 €
Structuration fédérale	160 970 €	0 €	0 €	160 970 €
AMELIORER LA PERFORMANCE DE L'ENCADREMENT	160 970 €	0 €	0 €	160 970 €
Action 2	719 871 €	30 000 €	28 000 €	691 871 €
Indemnités de sujétions des CTS (ICTS)	447 000 €	0 €	0 €	447 000 €
Action 4	447 000 €	0 €	0 €	447 000 €
Formations fédérales	272 871 €	30 000 €	28 000 €	244 871 €
PLAN DE FORMATION CONTINUE	272 871 €	30 000 €	28 000 €	244 871 €
Action 4	205 566 €	20 000 €	18 000 €	187 566 €
Formations fédérales	205 566 €	20 000 €	18 000 €	187 566 €
LUTTER CONTRE LES DERIVES	205 566 €	20 000 €	18 000 €	187 566 €
Action 1	2 686 414 €	100 000 €	61 000 €	2 625 414 €
Ethique et prévention des incivilités dans le sport	1 155 500 €	100 000 €	61 000 €	1 094 500 €
Action 3	1 155 500 €	100 000 €	61 000 €	1 094 500 €
Prévention dopage	1 530 914 €	0 €	0 €	1 530 914 €
DEVELOPPER LA PRATIQUE FEMININE A TRAVERS DE NOUVEAUX FORMATS DE JEU ET UNE NOUVELLE ECOLE DE TENNIS	1 530 914 €	0 €	0 €	1 530 914 €
Action 1	131 133 €	50 000 €	46 000 €	85 133 €
Promotion des pratiques sportives pour tous	131 133 €	50 000 €	46 000 €	85 133 €
ACCOMPAGNER LE DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE	131 133 €	50 000 €	46 000 €	85 133 €
Action 1	3 987 500 €	0 €	0 €	3 987 500 €
Programmes d'échanges internationaux	3 987 500 €	0 €	0 €	3 987 500 €
ENRACINER LES PARCOURS VERS LE HAUT NIVEAU DANS LE TENNIS EN FAUTEUIL	3 987 500 €	0 €	0 €	3 987 500 €
Action 2	60 000 €	0 €	0 €	60 000 €
Soutien aux sportifs (hors AP)	60 000 €	0 €	0 €	60 000 €
AIDER AU DEVELOPPEMENT DE FÊTE LE MUR (ASSOCIATION YANNICK NOAH SOUS CONVENTION)	196 000 €	0 €	0 €	196 000 €
Action 1	196 000 €	0 €	0 €	196 000 €

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	196 000 €	0 €	0 €	196 000 €
DEVELOPPER LA PRATIQUE POUR LES FEMMES	120 000 €	50 000 €	40 000 €	80 000 €
Action 1				
Promotion des pratiques sportives pour tous	120 000 €	50 000 €	40 000 €	80 000 €
GENERALISER ET ELARGIR L'ACTION EDUCATIVE, SOCIALE ET SOLIDAIRE	120 000 €	50 000 €	40 000 €	80 000 €
Action 1				
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	150 000 €	20 000 €	15 000 €	135 000 €
ETRE CENTRE DE RESSOURCES ET DE RECHERCHES	150 000 €	20 000 €	15 000 €	135 000 €
Action 2				
Soutien aux sportifs (hors AP)	215 027 €	20 000 €	20 000 €	195 027 €
MAITRISE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS PROFESSIONNELS	215 027 €	20 000 €	20 000 €	195 027 €
Action 4				
Professionnalisation de l'activité	150 478 €	15 000 €	14 000 €	136 478 €
DEVELOPPER LA PRATIQUE DES PERSONNES AGEES	150 478 €	15 000 €	14 000 €	136 478 €
Action 3				
Promotion des APS comme facteur de santé	50 000 €	0 €	0 €	50 000 €
Conforter le rang de la France parmi les grandes nations sportives	50 000 €	0 €	0 €	50 000 €
Action 3				
Accompagnement sanitaire préventif	270 000 €	30 000 €	28 500 €	241 500 €
SUIVI MEDICAL REGLEMENTAIRE	270 000 €	30 000 €	28 500 €	241 500 €
Action 3				
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	229 070 €	95 000 €	51 179 €	177 891 €
TOTAL	229 070 €	95 000 €	51 179 €	177 891 €
	18 304 254 €	1 105 000 €	976 679 €	17 327 575 €

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

€

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

976 679 €

86

Relevé d'Identité Bancaire IBAN
Titulaire du compte FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS
Domiciliation PARIS KLEBER (00892)
RIB 30004 00801 00021350003 31
IBAN FR76 3000 4008 0100 0213 5000 331
BIC BNPAFRPPKL

Siret : 775 671 381 00033

Ape : 926C

n° TVA Intracomm. : FR63 775671381